

# INSCRIPTION AU RESTAURANT SCOLAIRE DE SEBAZAC

## Année Scolaire 2020/2021

Dans un souci de bonne gestion, il est demandé à **tous** les parents, dont les enfants prendront le repas à la cantine scolaire à la prochaine rentrée, de **remplir la fiche d'inscription ci-jointe** en cochant la formule choisie (une fiche par enfant rationnaire).

### IMPORTANT

**L'inscription au restaurant scolaire sera prise en compte dès le 1<sup>er</sup> jour de la rentrée c'est-à-dire le Mardi 1<sup>er</sup> Septembre 2020.**

**Si modification souhaitée, merci d'informer la Mairie avant le Lundi 24 août 2020.**

### FACTURATION :

La facturation des repas s'effectue tous les deux mois, au début des vacances scolaires.

- **En cas de modification de commande**, informer la Mairie avant **le mardi** pour la semaine suivante. Après ce délai, les repas non pris seront facturés.
- **ABSENCES** - Le service de restauration scolaire est payant
  - En cas d'absence, un **délai de carence de deux jours d'école s'applique**. Sur présentation d'un justificatif à fournir dès les premiers jours de l'absence (certificat médical ou ordonnance), seules les absences supérieures à deux jours ne seront pas facturées.
  - En cas **d'absence programmée et signalée à la Mairie** au plus tard le mardi 9h de la semaine précédente, le repas ne sera pas facturé.

### TARIF DE LA FACTURATION SCOLAIRE JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE 2020 :

Les tarifs des repas sont calculés sur la base du Quotient Familial.

N°	Tranches annuelles de Quotient Familial	Tarif repas	Supplément hors commune	Tarif animation	Supplément hors commune
1	Inférieur à 7000€	2.00€	1 €	0.10 €	0.20 €
2	De 7001 à 10 500€	3.00€	1 €	0.10 €	0.20 €
3	Supérieur à 10 501€	3.20€	1 €	0.15€	0.20 €
Adultes déjeunant au restaurant scolaire		6€			

### • **Calcul du Quotient Familial :**

Le calcul du Quotient Familial s'établit à partir du revenu fiscal de référence et du nombre de parts fiscales de chaque foyer.

$$\text{Quotient familial} = \text{revenu fiscal de référence} / \text{nombre de parts fiscales}$$

### DOCUMENTS A FOURNIR :

- La fiche d'inscription au restaurant scolaire complétée
- L'avis d'imposition 2019 sur les revenus 2018 (ou les 2 avis pour les couples vivant en concubinage).

La non présentation de ce document entrainera l'application automatique **du tarif le plus élevé**.